

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Blangero Gilbert, maire.

Date de la convocation : 7 juillet 2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 12

Présents : Gilbert BLANGERO, Séverine CLOES, Jean-Claude DALLA ROSA, Fabienne DELOUBES, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD, Jean-Baptiste PAING, Guillaume PELLETIER, Laetitia PIERS, Walter SBRIZZAI

Absents : Bernard BOUTIN, Laurent LALANNE, Laurent REGLAT

Secrétaire de séance : Fabienne DELOUBES

1) Signature du compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Le compte-rendu est signé et le secrétaire de séance nommé.

2) Élection des délégués communaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020

Le conseil municipal élit au scrutin secret majoritaire à 2 tours trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.
Candidats au poste de délégués titulaires : Jean-Claude DALLA ROSA / Alain LEYNIAC / Jean-Baptiste PAING

Candidats au poste de délégués suppléants : Gilbert BLANGERO / Martine DUBOURG / Guillaume PELLETIER

Votants : 12. Chaque candidat rassemble l'ensemble des voix (12)

Jean-Claude DALLA ROSA est élu délégué titulaire avec pour suppléant Guillaume PELLETIER.

Alain LEYNIAC est élu délégué titulaire avec pour suppléant Gilbert BLANGERO.

Jean-Baptiste PAING est élu délégué titulaire avec pour suppléant Martine DUBOURG.

3) Demande de subventions au département

La finalisation de la demande de subvention concernant l'aménagement de sécurité sur la RD 224 au niveau des « Proms » auprès du SACSI (Service des aides aux communes et structures intercommunales) nécessite la signature d'une convention d'autorisation des travaux auprès du CRD (Centre Routier Départemental).

Sur ce projet de sécurisation du hameau aux « Proms », Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CRD et la direction des infrastructures a émis un avis défavorable concernant l'hypothèse d'un plateau ralentisseur surélevé et un avis favorable pour une écluse-chicane à sens alternatif. Deux élus (Séverine CLOES, Jean-Baptiste PAING) émettent des réserves quant au choix de cette solution. Monsieur le maire précise qu'un aménagement temporaire pour tester le dispositif et son efficacité peut être envisagé.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention des travaux et pour demander une subvention au département en vue de la réalisation d'une chicane-écluse.

Vote pour : à l'unanimité (12 votants)

Monsieur le maire fait part au conseil de la possibilité d'obtenir une deuxième subvention pour la voie douce et l'implantation de radars pédagogiques, si le cheminement entre le quartier des Proms et la mairie traversant la RD 224 est requalifié en voie verte, et précise, dans cette éventualité, qu'il est nécessaire de se renseigner au préalable sur les critères et exigences requis pour obtenir cette dénomination.

Une réflexion doit être engagée sur la sécurisation de la fin de la voie douce au niveau de la connexion avec la voie communale des Proms et sur la signalisation à adopter pour encourager l'utilisation de cette voie douce.

4) Questions diverses

- Élection du président et des vice-présidents de la communauté de commune du Sud Gironde (ce même jour), le maire fait part au conseil de son intention de vote.
- Avancée des travaux sur les logements communaux : le radier du logement n°3 et deux planchers hourdis seront réalisés dans la prochaine quinzaine, l'enlèvement de la toiture la semaine prochaine. La couverture de l'ensemble des bâtiments doit être terminée avant fin septembre pour que les autres corps d'état puissent intervenir.
- Point Écoles/SIRP : Divers travaux vont être réalisés bénévolement cet été : réfection de toiture, création d'un jardin pédagogique à l'école de Bieujac et réalisation d'un accès depuis la cour, carrelage mural à l'école de Saint Pardon. Sur Bieujac et Saint-Pardon, les bâtiments publics (écoles, mairie, bureau du RPI) sont proches, mais chaque structure possède sa box internet et un abonnement. Pour réduire les coûts, recherche de solutions pour n'utiliser qu'une seule box par commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.